

Sécurisation des abords des écoles

Pour lutter contre les automobilistes qui mettent en danger les enfants aux abords des écoles, la Ville de Lunel installe une zone de vidéoverbalisation aux abords des écoles Gambetta et Marie Curie.

Depuis plusieurs mois, la Ville de Lunel travaille à renforcer la sécurité au niveau des écoles. Aménagements, travaux, présence de la police municipale : tout est mis en œuvre pour sécuriser les entrées et sorties de classe.

Sécuriser les entrées et sorties d'écoles



Malgré tout les efforts consentis par la Municipalité, « *force est de constater que les comportements de certains automobilistes sont dangereux aux abords d'écoles et notamment pour la maternelle Gambetta et l'école élémentaire Marie Curie* » explique Stéphane Alibert, adjoint en charge de la Sécurité. « *C'est pourquoi, suite aux remontées et aux doléances des parents d'élèves, la Ville a choisi de durcir le ton en plaçant sous vidéoverbalisation cette zone de la cité* ».

Pourtant, nombres de mesures sont en place sur l'avenue Gambetta où sortent les élèves de deux écoles. L'avenue qui est en sens unique est fermée à la circulation avant chaque

sortie des classes. La police municipale est présente sur place au quotidien, avec un roulement des équipes. Malgré cela, on constate encore des comportements dangereux de la part d'automobilistes. La Ville de Lunel a donc décidé de placer ce secteur sous vidéoverbalisation. Des panneaux de signalisation ont été installés par les services techniques pour indiquer ce changement aux automobilistes. Le dispositif sera effectif en janvier 2022.

Si l'objectif est de sanctionner les automobilistes contrevenant qui mettent en danger les enfants, la recherche est un effet clairement dissuasif. Les écoliers doivent être en sécurité dans leurs écoles mais également devant les établissements scolaires. La Ville de Lunel en fait l'une de ses priorités.

Comment ça marche ?



Concrètement, le dispositif consiste à verbaliser les auteurs « d'infractions relevables par vidéoprotection », surtout celles qui mettent en danger la vie des enfants aux abords de ces établissements scolaires. En cas d'infraction, l'auteur des faits est identifié via les caméras, utilisées par des policiers municipaux au centre de supervision urbain. Il recevra directement la sanction par courrier à son domicile.

Un dispositif déjà actif à Lunel

En début d'année 2017, la Ville de Lunel a installé un dispositif de vidéooverbalisation sur le boulevard Lafayette, au niveau de l'arrêt de bus. À cet endroit précis de nombreux comportements illicites avaient été constatés dont des stationnements sur l'emplacement réservé aux bus. Les chauffeurs de bus se trouvaient alors dans l'obligation de se garer en double-file, perturbant ainsi le trafic et mettant en danger leurs passagers. Adultes et enfants étaient obligés à monter ou descendre du bus sur la voirie.